

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le VINGT QUATRE DÉCEMBRE,
A 10 HEURES**

Au siège social de la société dénommée 5MOUSS, Société civile immobilière au capital de 566 400,00 €, dont le siège est à VERETZ (37270) 20 parc de Beauregard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 943 924 134.

Les associés se sont réunis en **assemblée générale extraordinaire**, sur convocation de la gérance adressée à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- Le rapport de la gérance sur les motivations de la cession de titres sociaux projetée dont la signature est prévue le 23 décembre 2025 ;
- Le texte des résolutions proposées concernant l'agrément de nouveaux associés et la nomination d'un co-gérant parmi les nouveaux associés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabrice **MOUSSET**, agissant en qualité de co-gérant et associé de la société.

Le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des associés qui ont eu la possibilité de poser toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

Sont présents :

. Monsieur Fabrice **MOUSSET**,
titulaire de 2 832 parts numérotées de 1 à 2 832 inclus.

. Madame Marylène **MOUSSET**,
titulaire de 2 832 parts numérotées de 2 833 à 5 664 inclus.

Total des parts présentes ou représentées : 5 664 parts sociales sur les 5 664 parts sociales composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la convocation adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

1°) Agrément de trois nouveaux associés

Il doit être procédé à la donation-partage par Monsieur Fabrice **MOUSSET** et Madame Marylène **MOUSSET** en nue-propiété de parts sociales de la **SCI 5MOUSS** au profit de leurs trois enfants, savoir :

. Monsieur Florian **MOUSSET**, ingénieur, demeurant à PINS-JUSTARET (31860) 1 rue Jouanin.

Né à MEAUX (77100) le 16 mai 1983.
Célibataire.

Ayant conclu avec Madame Aline Estelle BARBIER un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens le 4 juin 2024, enregistré à la mairie de PLAISANCE-DU-TOUCH (31830) le 11 juillet 2024.



. Monsieur Quentin **MOUSSET**, ingénieur, époux de Madame Meryl Jacqueline Emilia MARTI, demeurant à AURADE (32600) 191 rue du Sarailhe.

Né à MEAUX (77100) le 27 avril 1986.

Marié en premières noces avec Madame Meryl MARTI à la mairie de VERETZ (37270) le 15 juin 2018 sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

. Madame Lucie **MOUSSET**, secrétaire, demeurant à VERETZ (37270) 24 chemin des Enaux.

Née à CHAMBRAY-LES-TOURS (37170) le 5 décembre 1990.

Célibataire.

Ayant conclu avec Monsieur Germain Pierre Louis AUFRÈRE un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens enregistré à la mairie de VERETZ (37270) le 26 juillet 2024.

Aussi, la répartition des parts sociales de la société sera la suivante :

- **Monsieur Fabrice MOUSSET** à concurrence de :
 - . 3 parts en pleine propriété, portant les numéros 1 à 3 inclus ;
 - . 2 829 parts en usufruit, portant les numéros 4 à 2 832 inclus.
- **Madame Marylène MOUSSET** à concurrence de :
 - . 3 parts en pleine propriété, portant les numéros 2 833 à 2 835 inclus ;
 - . 2 829 parts en usufruit, portant les numéros 2 836 à 5 664 inclus.
- **Monsieur Florian MOUSSET** à concurrence de :
 - . 943 parts en nue-propriété, portant les numéros 4 à 946 inclus ;
 - . 943 parts en nue-propriété, portant les numéros 2 836 à 3 778 inclus.
- **Monsieur Quentin MOUSSET** à concurrence de :
 - . 943 parts en nue-propriété, portant les numéros 947 à 1 889 inclus ;
 - . 943 parts en nue-propriété, portant les numéros 3 779 à 4 721 inclus.
- **Madame Lucie MOUSSET** à concurrence de :
 - . 943 parts en nue-propriété, portant les numéros 1 890 à 2 832 inclus ;
 - . 943 parts en nue-propriété, portant les numéros 4 722 à 5 664 inclus.

2°) Nomination d'un nouveau co-gérant

Il est décidé de nommer aux côtés de Monsieur Fabrice **MOUSSET** et Madame Marylène **MOUSSET**, en qualité de co-gérant, Monsieur Florian **MOUSSET**, demeurant à demeurant à PINS-JUSTARET (31860) 1 rue Jouanin.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Agrément de Monsieur Florian MOUSSET, Monsieur Quentin MOUSSET et Madame Lucie MOUSSET en qualité d'associés de la SCI 5MOUSS.

La résolution est mise aux voix.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Florian MOUSSET en qualité de co-gérant, aux côtés de Monsieur Fabrice MOUSSET et Madame Marylène VASLIER.

La résolution est mise aux voix.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

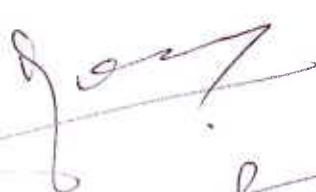
POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Fabrice **MOUSSET** et Madame Marylène **MOUSSET**, en qualité de co-gérants, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des résolutions prises, et avec faculté de délégation à tout clerc ou collaborateur de l'office notarial de Maître Delphine NURET-COLAS, Notaire à VERETZ (37270) 24 rue des Isles, à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce.

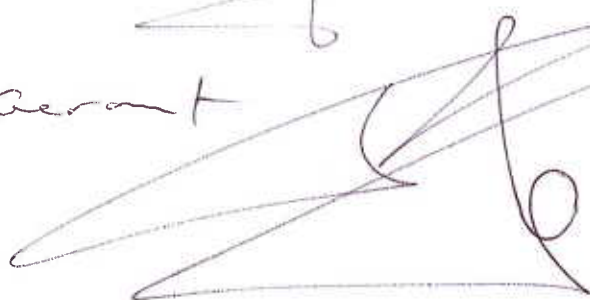
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance, le ou les représentants légaux de la société ainsi que les membres présents.

L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations de la société.

Le Gérant. 

Le Gérant



Pour Copie certifiée Conforme.